

Le 1^{er} septembre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-298

Lecture Publique

Mise en œuvre de la politique documentaire des
Médiathèques de Roannais Agglomération

Gestion des acquisitions et commandes de
documents imprimés

Fourniture de la solution Portail de recherche
bibliographique ORB

Marché avec la société
DECITRE INTERACTIVE

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article 5 de la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique spécifiant que « les collections des bibliothèques des collectivités territoriales... représentent la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales » ;

Vu les articles L 2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique, portant sur les marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative Action culturelle – Lecture publique « La Communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique... » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020, accordant au Président délégation pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que la mise en œuvre de la politique documentaire des Médiathèques d'intérêt communautaire requiert de s'appuyer sur un outil offrant un panorama complet de la production éditoriale imprimée française ainsi que de nombreuses fonctionnalités professionnelles facilitant l'accès des usagers aux nouveautés et ouvrages de fond ;

Considérant que la solution *Portail de recherche bibliographique ORB*, accessible en ligne, propose des contenus actualisés en temps réel, un accès ergonomique aux parutions, assorti de sélections et recommandations, une gestion des fournisseurs et commandes ainsi que l'import de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé des Médiathèques, tout en permettant de rationaliser les étapes d'acquisition ;

Considérant que le coût de l'abonnement annuel à la solution « Portail de recherche bibliographique ORB » proposée par la société DECITRE INTERACTIVE est d'un montant forfaitaire de 3 190 € HT, correspondant sur 3 ans à un montant forfaitaire de 9 570 € HT ;

Certifié exécutoire	12 SEP. 2022
Reçu en préfecture	06 SEP. 2022
Publié	12 SEP. 2022

DECIDE

- d'approuver le marché de fourniture de la solution « Portail de recherche bibliographique ORB » avec la société DECITRE INTERACTIVE afin de renouveler l'abonnement à la solution Portail de recherche bibliographique ORB ;
- de préciser que le marché est conclu pour un montant forfaitaire annuel de 3 190 € HT ;

- de préciser que ce marché est conclu pour une durée de 12 mois, reconductible 2 fois pour la même période, soit pour un montant forfaitaire total de 9 570 € HT.

*Par délégation du Conseil Communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics*

